



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/291

Approbation d'une convention de partenariat pédagogique entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et le Centre scolaire Saint Louis - Saint Bruno à destination des élèves des classes préparatoires aux concours d'école d'art

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/291 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE CENTRE SCOLAIRE SAINT LOUIS - SAINT BRUNO A DESTINATION DES ELEVES DES CLASSES PREPARATOIRES AUX CONCOURS D'ECOLE D'ART (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Etablissement privé d'enseignement, sous contrat avec l'État, le Centre scolaire Saint Louis-Saint Bruno est l'un des deux lycées de la Métropole de Lyon à proposer une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, de l'image et de design (CPES CAAP Arts).

Cette formation offre à chaque étudiant la possibilité d'acquérir une solide culture générale à travers un enseignement des humanités ouvert sur la pratique des musées. La CPES CAAP Arts bénéficie ainsi d'un enseignement de culture générale, englobant une approche de l'histoire de l'art et du fonctionnement de l'institution muséale.

Le Musée des beaux-arts est attentif, quant à lui, à développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur, afin d'être reconnu comme un lieu de pratique culturelle incontournable ainsi que comme un lieu de travail et d'exercice de différentes professions.

À ce titre, le Centre scolaire Saint Louis-Saint Bruno et le Musée des beaux-arts souhaitent s'associer, afin d'assurer aux étudiants de la CPES CAAP Arts une meilleure pratique de l'institution muséale.

Il est proposé aux étudiants des filières des métiers d'art et de design de participer à 7 visites d'1h30 dans les collections des XIX^e et XX^e siècles (peintures, sculptures, objets d'art) et à deux visites d'1h de l'exposition *Picasso. Baigneuses et baigneurs*.

Les étudiants seront exonérés des droits d'entrée au musée dans ce cadre.

Les conditions du partenariat entre le Centre scolaire Saint Louis Saint Bruno et le Musée des beaux-arts de Lyon sont fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Vu la délibération Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 approuvant la nouvelle grille tarifaire – conditions générales de vente – conditions d'entrées et de visites dans les Musées de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4962 du 23 septembre 2019 approuvant la tarification spécifique de l'exposition *Picasso. Baigneuses et baigneurs* ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre le centre scolaire Saint Louis Saint Bruno et le Musée des beaux-arts de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- L'exonération des droits d'entrée au Musée des beaux-arts pour les étudiants de classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, de l'image et de design du Centre scolaire Saint Louis- Saint Bruno dans le cadre de cette convention est autorisée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET